

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

BUREAU
6e séance
tenue le
lundi 20 novembre 1989
à 9 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. GARBA (Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE,
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU
JOUR :

- a) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR
PRESENTEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL
- b) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN POINT SUBSIDIAIRE ADDITIONNEL A L'ORDRE DU
JOUR PRESENTEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/BUR/44/SR.6
28 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

2 p
89-57283 7421N (F)

/...

La séance est ouverte à 9 h 45.

ORGANISATION DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE,
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU
JOUR :

- a) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR PRESENTEE
PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/44/246 et Add.1)
- b) DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN POINT SUBSIDIAIRE ADDITIONNEL A L'ORDRE DU JOUR
PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/44/247)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/44/246 et Add.1, dans lequel le Secrétaire général demande l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session d'une question additionnelle présentant un caractère d'importance et d'urgence, intitulée "Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale". Le Secrétaire général demande en outre que l'examen de cette question soit renvoyé à la Cinquième Commission.

2. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

3. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/44/247, dans lequel le Secrétaire général demande à l'Assemblée d'inscrire au point 16 de l'ordre du jour, (Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires), un point subsidiaire additionnel intitulé "Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés" et de modifier l'intitulé du point 16 de l'ordre du jour de façon qu'il soit libellé comme suit "Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections".

4. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour le point subsidiaire, de modifier le libellé du point 16 de l'ordre du jour et d'examiner le nouveau point subsidiaire directement en séance plénière.

La séance est levée à 9 h 50.